

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 09/03/2026 - 2027 - 2024 B 01045 - 929 823 540 - AB CONNECT



SASU AB CONNECT
82 RUE JEANNE D'ARC
76000 ROUEN

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/06/2024 au 31/12/2025

Bilan Actif

		31/12/2025			
Etat exprimé en euros		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<i>certifié conforme à l'Original!</i> <i>AIT BASE</i>			
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	80		80	
TOTAL (II)		80		80	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	209		209	
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	37 389		37 389	
	Charges constatées d'avance				
TOTAL (III)		37 598		37 598	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		37 678		37 678	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

80

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	5 000	
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	9 681	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	14 681	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	16 999	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 250	
	Dettes fiscales et sociales	4 748	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	22 997	
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	37 678	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		9 680,66	0,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		22 997	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Etats financiers au 31/12/2025

Annexe

certifié conforme à l'original.

~~AIT BAB~~

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **37 678 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 87 791 euros** et un total **charges de 78 110 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 9 681 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/06/2024** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **19 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- **Immobilisations non décomposables** : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- **Immobilisations décomposables** : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			1 280		1 200	80
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			1 280		1 200	80
TOTAL				1 280		1 200	80

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL				

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		500,00	10,0000	5 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		500,00	10,0000	5 000,00

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		1	

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	80	80	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	209	209	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		289	289	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 250	1 250		
	Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 038	1 038		
	Impôts sur les bénéfices	1 708	1 708		
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 002	1 002		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	16 999	16 999		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		22 997	22 997		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		16 999			

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social				5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice				9 681	9 681
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL				14 681	14 681

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure

14 681

AB CONNECT
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
BP 172 82 Rue Jeanne d'Arc 76000 ROUEN
929 823 540 RCS Rouen

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 19 FEVRIER 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat

De l'exercice clos au 31 décembre 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 9 680.66 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	9 680.66 euros
A la réserve légale	500.00 euros
Solde	9 180.66 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 9 180.66 euros.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 février 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

09 MARS 2026



Certifié conforme

Le Président

Mustapha AIT BABA

AIT BABA

AB CONNECT
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
BP 172 82 Rue Jeanne d'Arc 76000 ROUEN
929 823 540 RCS Rouen

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS

DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 19 FEVRIER 2026

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

09 MARS 2026



L'an deux mille vingt-six,

Le 19 février,
A dix-huit heures,

Monsieur Mustapha AIT BABA, demeurant BP 172 82 Rue Jeanne d'Arc 76000 Rouen
Associé unique de la société AB CONNECT.

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Mustapha AIT BABA, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La Société est une petite entreprise au sens de l'article L.123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

MAB

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 9 680.66 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	9 680.66 euros
A la réserve légale	500.00 euros
Solde	9 180.66 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 9 180.66 euros.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la convention intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

Convention conclue avec le Président associé unique :

Monsieur Mustapha AIT BABA, Président et associé unique de la société, est titulaire d'un compte courant d'associé dans les livres de la société dont le montant au 31 décembre 2025 s'élevait à la somme de 16 999.34 euros.

Ce compte courant n'est pas rémunéré.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique approuve la rémunération de Monsieur Mustapha AIT BABA en sa qualité de Président, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui s'est élevée à un montant annuel brut de 11 878.84 euros.

L'associé unique approuve la prise en charge par la société de ses frais de déplacement et de représentation.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique décide, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la société tous les actes et engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre de commerce et des sociétés.

SIXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

MUSTAPHA AIT BABA

Président

